

## **CAP métiers de la coiffure : tout ce que vous devez savoir**

*Le sommaire de l'article*

- *La coiffure, un métier passionnant !*
- *Les différents CAP de la coiffure*
- *Le CAP Coiffure, le plus courant*
- *Le CAP Esthétique-cosmétique, une option intéressante*
- *Le BTS Métiers de la coiffure, une formation complète*
- *Les métiers de la coiffure, en quelques mots*

Le CAP métiers de la coiffure est un diplôme professionnel qui permet aux titulaires d'exercer le métier de coiffeur. Ce diplôme est accessible aux candidats âgés de 16 ans et plus, titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Les candidats doivent suivre une formation d'une durée de 2 ans environ, au cours de laquelle ils acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer le métier de coiffeur. La formation est composée de différentes matières, telles que la coupe des cheveux, la coloration, la permanente, etc. Les candidats doivent également réussir un examen final afin d'obtenir leur diplôme.<br/> Cet examen est composé de deux parties : une épreuve théorique et une épreuve pratique. La première partie de l'examen, l'épreuve théorique, est un examen écrit qui teste les connaissances des candidats sur les différents aspects de la coiffure. La seconde partie de l'examen, l'épreuve pratique, est un examen où les candidats doivent montrer leurs compétences en coiffure en réalisant un certain nombre de techniques sur des modèles.<br/> Les candidats doivent réaliser un certain nombre de techniques sur différents types de cheveux, y compris les cheveux colorés, afin de prouver qu'ils ont les compétences nécessaires pour exercer le métier de coiffeur.<br/> Les épreuves du CAP Coiffure consistent en un examen théorique et pratique.

L'examen théorique du CAP Coiffure est composé de deux parties : une épreuve écrite et une épreuve orale. Les candidats doivent répondre à des questions sur les différents aspects du métier de coiffeur, y compris la coupe de cheveux, la coloration, la permanente, etc. L'épreuve orale du CAP Coiffure consiste en un entretien avec un jury, au cours duquel les candidats doivent démontrer leurs connaissances et leur aptitude à exercer le métier de coiffeur.

La partie pratique de l'examen du CAP Coiffure consiste en une série d'épreuves où les candidats doivent réaliser différentes techniques sur des mannequins. Les candidats doivent notamment montrer qu'ils maîtrisent les différentes techniques de coupe de cheveux, de coloration et de permanente.<br/>